

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	43 (1972)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission des forêts et du bois recommande aux producteurs de grumes feuillues de vendre leur production de préférence à l'industrie jurassienne du bois.

Pour la Commission des forêts et du bois :

Le président :
A. SALOMONI

Le secrétaire :
G. LETTÉ

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Ralentissement dans la construction de centrales électriques. — Au cours des cinq dernières années, les sommes investies chaque année, en Suisse, dans la construction de centrales électriques ont diminué de plus de moitié. Elles étaient de 218,5 millions de francs en 1971 au lieu de 446,2 millions en 1966. Depuis le record établi en 1964 avec 486,3 millions de francs, le recul a été constant. En 1971, il s'est élevé à 13,2 %, en valeur réelle par rapport à l'année précédente. D'après le délégué aux questions conjoncturelles, cette évolution tient au fait que, d'une part, on ne construit guère plus d'installations traditionnelles alors que, de l'autre, les projets d'installations nucléaires demandent encore une mise au point.

71 000 logements en construction. — Il ressort de la statistique publiée par l'OFIAMT qu'à la fin du premier semestre 1972, il y avait 71 000 logements en construction dans les 595 communes de plus de 2000 habitants, soit 8900 de plus que l'année précédente à la même date, ce qui correspond à une progression de 14,3 %. La construction de logements s'est donc encore intensifiée et, comme le montre l'analyse des résultats en fonction des différentes catégories de communes, le déplacement vers les communes périphériques et rurales se poursuit. A fin juin 1972, le nombre de logements en construction était de 4,4 % inférieur à celui relevé l'année précédente dans les grandes villes, mais il a progressé dans toutes les autres catégories de communes : de 13,5 % dans les villes de 10 000 à 100 000 habitants, de 18,8 % dans celles de 5000 à 10 000 habitants et même de 25,6 % dans les communes rurales de 2000 à 5000 habitants.

581 millions de francs pour les installations de protection des eaux. — Les ressources que l'on met en œuvre en Suisse pour la construction d'installations de protection des eaux augmentent d'année en année. D'après les dernières informations du délégué aux questions conjoncturelles, les pouvoirs publics ont dépensé, en 1971, 581,5 millions de francs pour la construction de stations d'épuration et de canalisations au lieu de 467,6 millions de francs en 1970, soit un accroissement de 113,9 millions de francs ou de 24 % en valeur nominale. Après déduction du renchérissement, l'accroissement réel est encore de 11 % (contre 5 % en 1970). On voit donc que la croissance des investissements dans ce domaine a été encore intensifiée.

Doublement des dépenses en l'espace de dix ans. — La dernière statistique des finances et impôts de la Suisse montre que la Confédération, les cantons et les communes dans leur ensemble ont dépensé, en 1970, 3235 fr. en moyenne par habitant, au lieu de 1204 fr. dix ans auparavant. Entre 1960 et 1970, ces dépenses se sont donc multipliées par 2,5. Même en valeur réelle (après déduction du renchérissement) elles ont presque doublé.

Consommation d'électricité dans l'industrie. — La Suisse fait partie des pays dans lesquels la consommation d'énergie électrique à des fins industrielles reste relativement faible. C'est ce qui ressort d'une statistique économique internationale élaborée par les communautés européennes à Bruxelles à la fin du premier semestre 1972. Sur dix-sept pays pris en considération, la Suisse figure, pour 1970, en onzième position (avec 1631 kWh. par habitant) derrière la Norvège, le Luxembourg, la Suède, les Etats-Unis, la Finlande, l'Allemagne, la Belgique, l'URSS, le Japon et la Grande-Bretagne. En revanche, elle arrive au quatrième rang (avec 2370 kWh. par habitant) pour la consommation d'électricité à d'autres fins (ménage, artisanat, agriculture, chemins de fer, etc.). Seuls la Norvège, les Etats-Unis et la Suède la dépassent sur ce point. Une large majorité des pays pris en considération emploient plus d'électricité dans l'industrie que dans d'autres domaines. En Suisse (comme d'ailleurs aux Etats-Unis, au Danemark, en Irlande et en Grande-Bretagne) c'est la situation inverse.

La TVA domine. — La plupart des pays d'Europe connaissent actuellement le système fiscal de la taxe à la valeur ajoutée. Selon des informations officielles, elle est actuellement appliquée en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg, au Danemark, en Norvège et en Suède. Le taux de base y varie entre 10 % (Luxembourg) et 23 % (France). L'Italie et l'Autriche l'introduiront le 1^{er} janvier 1973, avec un taux de 12 et de 16 % respectivement. Il est prévu qu'elle sera adoptée en Grande-Bretagne en avril 1973, avec un taux de 10 %, et on s'attend à ce que la Finlande ait élaboré un projet de TVA (avec un taux de 12,2 %) d'ici le début de 1973. En Suisse, où le taux d'impôt sur le chiffre d'affaires (à prélèvement unique) est actuellement de 4 %, le système de la TVA est à l'étude.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83

Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. (066) 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. (032) 93 12 45

Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Bulletin

Administration : Place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Rédaction : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro Fr. 1.50 ; CCP 25 - 10 213

Caisse

CCP 25 - 2086